

**Question écrite n°276 - Sujet : Archives nationales**

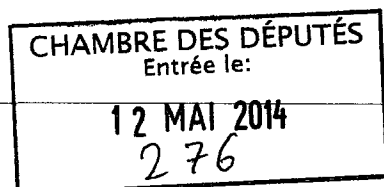
**Auteur(s)** : Madame Claudia Dall'Agnol, Députée

**Destinataire(s)** : Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

**Date limite de réponse à la question** : 12-06-2014

**Evènement(s) :**

Date	Description	Liens
12-05-2014	Dépôt de la question	Document écrit de la question
05-06-2014	Réponse écrite de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures; Madame Maggy Nagel, Ministre de la Culture	Document écrit de la réponse



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Suite à l'adoption en séance plénière le 21 mars 2013 du projet de loi concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale de Luxembourg, les travaux de construction sur le site « Bricherhaff » sont sur le point d'être entamés.

Or, je tiens à rappeler qu'une autre institution culturelle, à savoir les Archives nationales se trouve également dans une situation assez précaire. En effet, suite au début des travaux de rénovation du bâtiment des Archives nationales sur le plateau du Saint-Esprit, les Archives nationales ont été provisoirement transférées dans un bâtiment adjacent aux ateliers de l'Administration des bâtiments publics à Bertrange-Bourmicht.

Il est évident que cette situation provisoire ne doit pas s'éterniser. D'ailleurs le programme gouvernemental stipule clairement: « *Les Archives doivent déménager dans de nouveaux locaux modernes pour assumer pleinement leur rôle d'acteur national dans ce domaine (protection de l'héritage et du patrimoine culturel national)* ».

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Est-ce que des réflexions ont d'ores et déjà été menées concernant un nouveau bâtiment pour les Archives nationales ?
- Quel est l'avenir du projet de construction de nouvelles Archives nationales à Esch-Belval ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Claudia Dall'Agnol  
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

18 JUIN 2014

Luxembourg, le 5 juin 2014

Réf. : 809x15574

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	
MINISTÈRE DE LA CULTURE	
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	
Entrée le: 18 JUIN 2014	
Date de l'acte: _____	
Lieu: _____	

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire no 276 du 16 mai 2014 de  
l'Honorable Députée Madame Claudia Dall'Agnol

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire no 276 de l'Honorable Députée Madame Claudia Dall'Agnol au sujet de la situation des Archives nationales (ANLux) , avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Maggy NAGEL  
Ministre de la Culture

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n°276 du 12 mai 2014 posée par Madame la Députée Claudia Dall'Agnoli au sujet de la situation des Archives nationales (ANLux)**

Actuellement la situation des Archives nationales se présente comme suit :

**Bâtiment principal au plateau du Saint Esprit**

- salles de lecture au rez-de-chaussée
- bureaux et ateliers au rez-de-chaussée et partiellement au niveau -1 et au grenier
- dépôts au grenier et aux niveaux -1 et -2 (environ 5 km linéaires de documents)

Depuis le début du mois de janvier 2014, l'Administration des Bâtiments publics effectue d'importants travaux de mise en conformité au bâtiment principal des Archives nationales (notamment : renouvellement des installations électriques, des installations d'alarme, travaux de compartimentage et d'installation de portes coupe-feu etc.). Les travaux de mise en conformité s'étendront probablement jusqu'au mois de septembre 2014.

Les ANLux doivent fermer leurs portes au public de janvier à août 2014 et mettent pendant cette durée à disposition du public deux salles de lecture provisoires (documents et microfilms) au Centre Hermès, 7 rue des Mérovingiens, à Bertrange.

**Parking du Saint-Esprit**

- dépôts sur une partie des niveaux -4 et -5 (10 km linéaires de documents)

Le stockage de documents dans le parking du Saint-Esprit avait été envisagé comme solution provisoire et continue de poser de graves problèmes tant au niveau de la sécurité qu'au niveau des conditions de conservation et de l'accès. En cas de déclenchement erroné du système de sprinklage installé sur toute la surface du parking, les documents d'archives seraient inondés et abîmés, sinon détruits. Les conditions les plus élémentaires à la bonne conservation des archives, à savoir l'existence de locaux propres, secs et étanches, ne sont pas remplies.

Afin de parer aux problèmes évoqués, les ANLux sont obligées de retirer 20% des documents stockés qui seront déplacés dans les dépôts provisoires au Centre Hermès à Bertrange.

**Dépôts Centre Hermès (7, rue des Mérovingiens – z.i. Bertrange)**

- 4 caves du bloc B avec une surface totale au sol de 600 m<sup>2</sup>

Ces dépôts sont occupés par les ANLux depuis le début de l'année 2012 pour parer aux besoins d'espace les plus urgents.

Actuellement ces dépôts sont remplis à 30%.

**Bâtiment des PTT à Luxembourg-Gare**

- bureaux et ateliers de microfilmage à l'étage 4

- dépôts sur une partie des sous-sols -3 et -4 (quelque 22 km linéaires de documents)

L'échéance de démolition de ce bâtiment étant fixée à 2014/2015, les ANLux déménageront dès juillet 2014.

### **Annexe Bourmicht**

Lors de la réunion de la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire du 9 janvier 2012, les députés ont autorisé le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à entamer la planification d'une extension des ateliers centraux de l'Administration des Bâtiments publics installées depuis 2010 à Bertrange/Bourmicht. Cette mesure s'impose suite à la décision des PTT de démolir le bâtiment des Postes à la Gare.

La construction de surfaces de stockage temporaires pour les besoins des Archives nationales à Bourmicht est actuellement achevée. Le début du déménagement des dépôts PTT Gare est prévu pour le mois de juillet.

### **Evolution de la situation à moyen terme :**

Fin 2014, à l'achèvement des travaux de mise en conformité, de déménagement des dépôts PTT/Gare, de réorganisation des dépôts au Parking du Saint Esprit, les ANLux n'auront pas vraiment à leur disposition d'espace supplémentaire de stockage. Le nouveau bâtiment construit à Bourmicht offrira une réserve de quelque 3 à 5 km d'archivage.

En considérant un volume de versement moyen de 2000 m linéaires par an, on peut estimer que les capacités de stockage des ANLux seront à nouveau épuisées fin 2016.

En vertu de l'avant-projet de loi sur l'archivage élaboré par les responsables du ministère de la Culture et des Archives nationales, tous les producteurs d'archives seront obligés à verser leurs archives publiques aux ANLux ne présentant plus d'utilité administrative après un délai de 10 ans. Une fois le projet de loi voté, il engendra des versements massifs d'archives de la part des administrations publiques que les capacités de stockage actuelles des Archives nationales ne suffiront pas à couvrir.

Il s'avère dès lors nécessaire de prévoir des locaux adéquats pour les Archives nationales à moyen et à long terme et de remettre la construction d'un nouveau bâtiment à l'ordre du jour.

Le budget pluriannuel des dépenses du Fonds Belval ne prévoit actuellement aucune dépense pour la réalisation de nouvelles Archives nationales à Esch-Belval. Dans le cadre de l'élaboration du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 le Gouvernement décidera en fonction de la programmation pluriannuelle 2015-2018 et des moyens budgétaires disponibles de l'ordre de priorité des projets à réaliser au site Belval.

Le ministère de la Culture est pleinement conscient de la gravité de la situation et a engagé les réflexions autour de la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales. Les premières démarches dans ce sens ont été entamées.